

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver
très régulièrement
les mains



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter



Saluer sans se serrer
la main, éviter
les embrassades

Le mardi 16 mars, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements. **Un dispositif de confinement est mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12 heures, pour quinze jours minimum. Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation pour :**

- “ Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible ;
- “ Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés ;
- “ Se rendre auprès d'un professionnel de santé ;
- “ Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières ;
- “ Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement.

Télécharger l'attestation nécessaire pour circuler. Si vous ne pouvez pas l'imprimer, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Nous vous invitons à être vigilant envers les personnes isolées, âgées ou fragiles vivant dans votre voisinage.

Si vous avez des questions sur votre vie quotidienne (travail, déplacement, courses, santé), sur les lieux toujours ouverts, vos voyages ?

Le lien <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> s'efforce de répondre à certaines d'entre elles.

Il est important que nous tous nous respections ces consignes pour éradiquer la propagation du virus. Prenez soin de vous, prenez soin de vos proches !